

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juin 2025

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025**

**2025 DU 172** Dénomination promenade Jacques Delors (10e, 19e).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " promenade Jacques Delors " à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 20 mai 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 20 mai 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " promenade Jacques Delors " est attribuée au terre-plein central du boulevard de la Villette commençant rue du Faubourg du Temple et rue de Belleville et finissant rue du Buisson Saint-Louis à Paris (10<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**